

Selon l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, réalisée par la Drees en 2002, 3 240 000 enfants âgés de moins de 7 ans ont été pris en charge au moins une fois grâce à l'aide informelle de leur famille ou de leur entourage, de façon régulière ou ponctuelle.

L'aide informelle est sollicitée en semaine pour environ un tiers des enfants et concerne surtout ceux qui sont scolarisés.

Elle est généralement assurée par la famille, dans plus de 60 % des cas par les grands-parents, plutôt maternels, en premier lieu pour des raisons de proximité géographique. Si les aînés interviennent parfois en semaine, les oncles, tantes ou voisins sont quant à eux essentiellement sollicités en cas d'imprévu.

Alors que la prise en charge quotidienne pendant les temps périscolaires constitue la situation la plus fréquente, c'est le mercredi que les plages horaires de prise en charge sont les plus longues. Moins d'un enfant sur cinq est confié à un aidant informel pendant le week-end, mais dans ce cas pendant une durée assez longue.

Un quart des enfants dont les familles ont recours à une aide informelle ont une mère dont les horaires de travail sont en outre atypiques.

Quant au choix de l'aide informelle, les parents le déclarent motivé par des raisons d'ordre principalement affectif et monétaire.

Audrey DANIEL

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la protection sociale
Drees

L'intervention de l'aide informelle dans la garde des jeunes enfants

Au-delà des modes de garde formels que proposent les services publics, les secteurs privés et associatifs, ou les assistantes maternelles, d'autres personnes interviennent dans un cadre plus informel pour prendre en charge les jeunes enfants. La famille, proche ou éloignée, ainsi que l'entourage ou le voisinage participent en effet souvent à l'accueil du jeune enfant soit de manière régulière, en semaine, soit de façon plus ponctuelle, pendant les vacances scolaires ou en cas d'imprévu.

D'après l'enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants* réalisée par la Drees (encadré 1), 3 240 000 enfants âgés de moins de 7 ans, soit 65 %, ont ainsi été pris en charge par une aide informelle en 2002 dans l'une au moins de ces situations. L'aide informelle est le plus souvent assurée par la famille, les grands-parents dans plus de 60 % des cas, quelle que soit la période considérée.

En fait, la famille et l'entourage pallient souvent les problèmes ponctuels de garde que peuvent rencontrer les familles. Plus d'un enfant de moins de 7 ans sur deux (tableau 1) est ainsi pris en charge par une aide informelle lorsque les parents, le jeune enfant lui-même voire un autre enfant du ménage est malade, ou encore lorsqu'il y a une grève ou que la personne qui accueille habituellement le ou les enfants n'est

pas disponible. Les modes de garde formels ne sont sollicités dans ces contextes particuliers que pour à peine un enfant sur dix.

L'aide informelle est cependant aussi sollicitée en semaine pour à peu près un tiers des enfants, et pour à peu près la moitié d'entre eux de façon complémentaire avec un mode de garde formel. Seuls 14 % des enfants âgés de moins de 7 ans ne sont confiés à aucun mode de

garde en semaine en dehors de ces périodes en charge informelles.

L'aide informelle est enfin autant sollicitée pendant les vacances scolaires qu'en semaine, mais pas forcément pour les mêmes enfants. À l'inverse, les modes de garde formels sont quant à eux deux fois moins souvent utilisés pendant ces périodes.

Les grands-parents, notamment maternels, principaux acteurs de l'aide informelle

Les ascendants jouent un rôle prépondérant dans l'aide informelle, particulièrement du côté maternel. 64 % des enfants de moins de 7 ans dont les familles ont recours à une aide informelle sont en effet pris en charge par leurs grands-parents¹ en semaine, et ils sont deux fois plus nombreux à être accueillis par leurs grands-parents maternels plutôt que paternels (tableau 2).

Ce recours plus fréquent aux ascendants maternels tient pour une part à des raisons géographiques. 47 % des enfants de moins de 7 ans ont en effet leurs grands-parents maternels² qui résident à moins de 30 minutes de trajet de leur

E•1

Source et champ de l'étude

L'enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans

Cette étude repose sur l'exploitation de l'enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, réalisée en mai 2002 auprès de 3 343 familles (soit une information disponible pour 4 782 enfants nés entre 1995 et 2002), par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en collaboration avec la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc).

La base de sondage ayant servi au tirage de l'échantillon de cette enquête est l'enquête Logement, menée par l'Insee en février 2002. Le champ de l'enquête Modes de garde concerne les familles comportant au moins un enfant âgé de plus de 4 mois et de moins de 7 ans, les plus jeunes étant gardés à leur domicile par leur mère lors du congé de maternité. La population retenue pour cette étude a par ailleurs été restreinte aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001, afin de couvrir sept générations dans leur intégralité. L'âge des enfants est calculé au 1^{er} janvier 2002. L'organisation de la garde est en effet fortement déterminée par le fait que l'enfant est scolarisé ou non, elle dépend donc de son âge au moment de la rentrée scolaire de septembre 2001¹.

D'autre part, la présence d'autres personnes dans le ménage ayant une influence sur la probabilité d'être pris en charge par une aide informelle, les ménages complexes sont exclus du champ de l'étude² (89 ménages soit moins de 3 %). Les enfants placés chez une assistante maternelle agréée permanente au titre de l'aide sociale à l'enfance n'ont pas non plus été pris en compte.

L'aide informelle

On considère comme « aide informelle » celle apportée par les grands-parents, les oncles, tantes, frères et sœurs ou autres membres de la famille de l'enfant mais aussi les amis, voisins ou autres personnes extérieures à la famille. En outre, on considère qu'un enfant est pris en charge par une aide informelle sur une semaine la plus représentative de l'année si l'enfant est à son domicile en présence d'un tiers alors que les parents sont absents ; s'il est à l'extérieur du domicile, que les parents soient présents ou non.

À l'opposé, les « modes de garde formels » peuvent ouvrir droit à prestation et sont le plus souvent encadrés par une législation. Ils couvrent l'ensemble des modes d'accueils collectifs, qu'ils soient permanents ou occasionnels (crèches, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie péri-scolaire, centre de loisirs, centre d'activités culturelles et sportives, etc.), ainsi que les modes de garde individuels rémunérés de type assistante maternelle agréée, garde à domicile déclarée, ou encore au pair.

1. Les enfants peuvent en effet être scolarisés s'ils ont atteint l'âge de deux ans au moment de la rentrée scolaire et jusqu'à la fin de l'année civile en fonction des places disponibles.

2. Ménages intégrant au moins une personne en dehors de la personne de référence, de son conjoint et de leurs enfants.

T•01 part des enfants confiés au moins une fois à un mode de garde formel ou informel selon la période considérée* en %

	Aide informelle	Mode de garde formel
Régulièrement en semaine	31	55
Pendant les vacances scolaires de Pâques	30	24
En cas d'imprévu	55	10

* Les chiffres de ce tableau ne s'additionnent pas. Lecture : 31% des enfants nés entre 1995 et 2001 ont été confiés au moins une fois à un ou plusieurs membres de la famille ou de l'entourage sur une semaine la plus représentative de l'année 2002, 30% pendant les vacances scolaires de Pâques et 55% pour faire face à un imprévu. Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001

Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002

1. Dans l'ensemble de l'étude, on suppose que lorsque les parents ont déclaré que l'enfant était confié aux grands-parents ou arrière-grands-parents, ce sont les grands-parents qui ont effectivement assuré sa prise en charge. Seuls 10 % des enfants de moins de 7 ans ont leurs arrière-grands-parents maternels qui résident à moins de 30 minutes de trajet de leur domicile et 8 % leurs arrière-grands-parents paternels et pour près de 90 % d'entre eux, les grands-parents habitent aussi à proximité.
2. D'autres membres de la famille peuvent éventuellement aussi résider à proximité.

domicile, contre 42 % dont c'est le cas pour leurs grands-parents paternels (tableau 3). La « matrilocalité » résidentielle est encore forte dans certains groupes sociaux, en particulier en présence de jeunes enfants³. Les proximités familiales varient selon le lieu de résidence : 38 % des enfants qui résident dans l'agglomération parisienne n'ont ainsi aucun membre de leur famille à proximité contre un peu moins du quart des enfants qui vivent en province.

La proximité résidentielle n'explique néanmoins que partiellement cette situation puisque parmi les enfants qui vivent à la fois à proximité de leurs grands-parents maternels et paternels et qui leurs sont confiés en semaine, 59 % sont exclusivement accueillis par la lignée maternelle, 26 % par la lignée paternelle et 15 % sont gardés à la fois par leurs grands-parents paternels et maternels. La relation mère-fille, déjà spécifique, semble encore renforcée en présence d'enfants en bas-âge (Segalen, 2000). Les grands-parents paternels sont au bout du compte à peu près aussi fréquemment sollicités par les familles en semaine que les amis ou les voisins. Ils interviennent un peu plus souvent pendant les vacances et davantage en cas d'imprévu, mais la lignée maternelle est toujours le plus souvent mobilisée dans ces situations.

Les aînés interviennent parfois en semaine, les oncles, tantes et le voisinage en cas d'imprévu

Le recours aux autres enfants du ménage pour garder les plus jeunes dépend bien évidemment de l'âge des aînés. Or, moins d'un quart des enfants de moins de 7 ans a un frère ou une sœur âgé de plus de 10 ans. Pendant la semaine, à peine 5 % des jeunes enfants sont ainsi confiés à leurs frères et sœurs : c'est le cas de 30 % d'entre eux lorsque l'aîné est âgé de plus de 15 ans, de 15 % lorsque il a entre 11 et 15 ans et de moins de 4 % en deçà.

Ce recours aux aînés est à peu près équivalent pendant les vacances scolaires, de l'ordre de 15 %. En cas d'imprévu, les parents confient par contre beaucoup plus rarement les jeunes enfants aux aînés et ce quel que soit leur âge. Les contraintes scolaires des enfants les plus âgés jouent certainement dans ce sens.

Les oncles, tantes et autres membres de la famille interviennent quant à eux rarement pour prendre en charge les jeunes enfants. Pourtant, six enfants sur dix ont d'autres membres de la famille qui résident à proximité de leur domicile, que les grands-parents soient proches ou non. Ces résultats confirment que, tant au ni-

veau des aides matérielles que du soutien moral, « la solidarité familiale dépasse en effet difficilement le cadre de la famille restreinte et des personnes avec lesquelles on a, le plus souvent, vécu ». (Crenner, 1999).

Toutefois, les parents semblent s'adresser davantage à leurs frères et sœurs qu'aux autres membres de leur famille, notamment en cas d'imprévu. 16 % des enfants ayant des oncles et tantes qui habitent à moins de 30 minutes de trajet de leur domicile leur sont ainsi confiés en cas d'imprévu contre seulement 6 % des enfants ayant d'autres membres de la famille qui résident à proximité.

T 02 les composantes de l'aide informelle

Lien avec l'enfant	en %		
	Semaine la plus représentative de l'année	Vacances de Pâques	En cas d'imprévu
Grands-parents ou arrière-grands-parents maternels	46	52	49
Grands-parents ou arrière-grands-parents paternels	24	32	30
Frère(s), sœur(s), demi-frère(s), demi-sœur(s)	15	15	4
Oncle(s), tante(s)	9	13	16
Autre membre de la famille	3	6	4
FAMILLE	84	96	81
Ami, voisin	20	6	26
Autre personne extérieure à la famille	3	1	2
ENTOURAGE	22	7	28

en %

Lecture : 64 % des enfants nés entre 1995 et 2001 et confiés à une aide informelle sur une semaine la plus représentative de l'année 2002 ont été pris en charge au moins une fois par un de leurs grands-parents, 75 % lors des vacances de Pâques et 66 % lors d'un imprévu.
Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001, ménages simples
Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002

T 03 l'intervention d'aidants informels selon les proximités familiales

Les proximités familiales	en %				
	Aucun mode de garde	Modes de garde formels exclusivement	Modes de garde informels exclusivement	Modes de garde formels et informels	Ensemble
Des grands-parents maternels et paternels	24	19	37	33	26
Des grands-parents maternels mais pas paternels	18	16	26	29	20
Des grands-parents paternels mais pas maternels	16	14	17	15	15
D'autres membres de la famille exclusivement	17	11	12	7	12
Aucun membre de la famille	24	40	8	16	26
Total	100	100	100	100	100

Lecture : parmi les enfants de moins de 7 ans gardés exclusivement par des aidants informels, 37 % vivent à proximité de leurs grands-parents maternels et paternels (moins de 30 mn), alors que seulement 26 % de l'ensemble des enfants de 0 à 7 ans sont dans ce cas.
Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001
Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002

3. Opus cité p. 8 de cet article: ATTIAS-DONFUT C. et SÉGALEN M., 1998, p. 57.

En outre, les amis et voisins sont davantage sollicités que ces derniers, en semaine mais aussi dans les situations d'imprévu. On peut supposer que c'est particulièrement le cas lorsqu'ils ont eux-mêmes des enfants gardés ou scolarisés au même endroit. Par contre, ils interviennent très peu pendant les vacances, la famille étant alors nettement privilégiée.

Malgré cette multiplicité de recours potentiels, l'aide informelle repose généralement sur un seul d'entre eux. Seuls 6 % des enfants de moins de 7 ans qui y ont recours en semaine ont en effet été confiés à au moins deux types d'aidants informels, 8 % pendant les vacances de Pâques et 12 % en cas d'imprévu. Le recours simultané à la famille et à l'entourage est en particulier très rare. En cas

de multi-recours, les enfants sont principalement confiés à la fois à leurs grands-parents maternels et paternels.

La prise en charge quotidienne le soir après l'école constitue le cas le plus fréquent

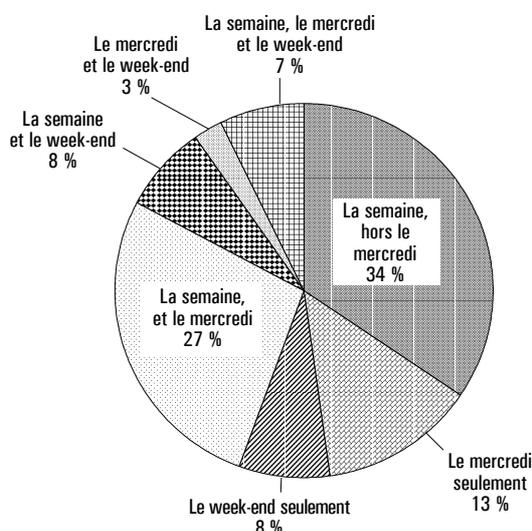
Sur l'ensemble d'une semaine, les enfants pris en charge par une aide informelle le sont pendant 12h20 en moyenne, la moitié d'entre eux étant accueillie plus de 7h40 et un quart moins de 3 heures. Cet accueil est généralement mobilisé pendant plusieurs jours : dans 27 % des cas pendant deux ou trois jours dans 37 % des cas, pendant quatre ou cinq jours et même davantage pour 5 % des enfants. L'aide informelle intervient le plus souvent les jours de semaine en dehors du mercredi (34 % des enfants)[graphique 1], mais parfois aussi le mercredi (27 % des enfants). Environ un quart des enfants dont les familles recourent à une aide informelle n'est au contraire pris en charge que le mercredi et/ou le week-end.

Selon le jour où l'enfant est confié, les durées de prise en charge diffèrent. L'aide informelle concerne en effet surtout les enfants scolarisés, dont plus de huit sur dix vont à l'école les jours de semaine, et sont donc déjà pris en charge une bonne partie de la journée.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants dont les familles font appel à une aide informelle lui sont confiés pendant environ 3h15 en moyenne. La plupart d'entre eux ne sont pris en charge qu'une seule fois par jour mais ils sont tout de même 30 % à l'être à plusieurs reprises dans la même journée. La durée de cet accueil est en moyenne de 2h40⁴ le lundi et le jeudi, de 3 heures et demi le mardi et de 3 heures le vendredi. La moitié des enfants est cependant prise en charge à chaque fois pendant moins d'une heure et demi.

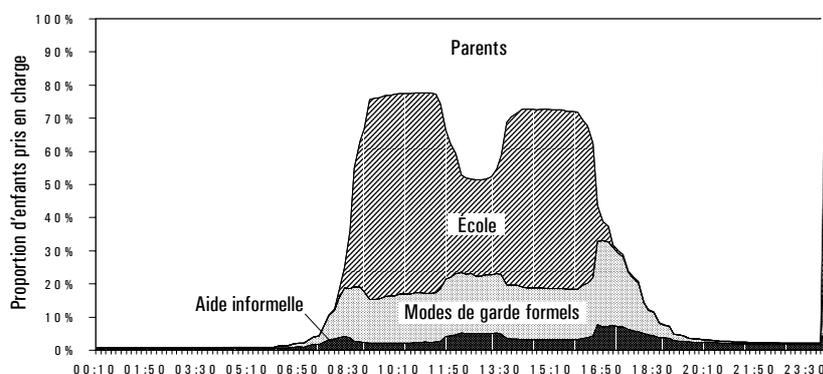
4. On considère un épisode de prise en charge dès que l'enfant change d'intervenant. Si l'enfant est accueilli successivement par ses parents, une assistante maternelle agréée, ses grands-parents puis de nouveau par ses parents, on dénombre alors quatre épisodes de prise en charge.

G.01 jours pendant lesquels l'enfant est confié à l'aide informelle



Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001, ménages simples
Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002

G.02 part des enfants pris en charge selon le jour et l'heure un jour de la semaine (le mardi, par exemple)



Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001, ménages simples
Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002

Les heures pendant lesquelles les enfants sont confiés sont relativement variables : ils sont en effet au maximum 8 % (graphique 2) à être accueillis par une personne non rémunérée autre que leurs parents sur une plage horaire de 10 minutes donnée. Les prises en charges les plus fréquentes ont lieu entre 8h et 8h30 (de l'ordre de 4 %), à l'heure du déjeuner (4 à 5 % entre 11h30 et 13h30) et surtout entre 16h30 et 18h (6 à 8 %).

Un tiers des enfants n'est pris en charge par un aidant informel qu'après l'école (graphique 3). Près du quart sont cependant pris en charge à plusieurs reprises dans la journée, essentiellement au déjeuner et après l'école (7 %) ou avant d'aller à l'école puis à la sortie (9 %). Le matin, la garde est plus courte : moins de 45 minutes pour la moitié des enfants alors que ceux gardés après l'école le sont en moyenne pendant 2h20 (graphique 4).

Lorsque les enfants ne sont pas scolarisés, les temps de prise en charge au cours de la semaine sont beaucoup plus dispersés. Les aidants informels sont ainsi mobilisés pour un quart des enfants pendant moins de 2 heures et pour un quart d'entre eux plus de 9 heures. L'enfant peut aussi être pris en charge une grande partie de la journée par un mode de garde formel de type crèche ou jardin d'enfants, l'aide informelle n'assurant alors qu'un complément de prise en charge. Mais, l'aide informelle peut également intervenir pour les enfants non scolarisés pendant toute la journée, en dehors de toute prise en charge formelle. Un peu plus de la moitié des enfants non scolarisés qui sont pris en charge exclusivement par des aidants informels leur sont de fait confiés pendant plus de 6 heures.

La prise en charge par une aide informelle en soirée après l'école apparaît donc le cas le plus fréquent : 12 % des enfants de moins de 7 ans sont ainsi accueillis les jours de semaine dans le créneau horaire allant de 16 à 19 heures. C'est encore le cas de 2 % des enfants entre 19h30 et minuit alors que quasiment aucun enfant de moins de 7 ans n'est pris en charge à ces heures par un mode de garde formel.

De longues périodes de prise en charge le mercredi, moins souvent le samedi

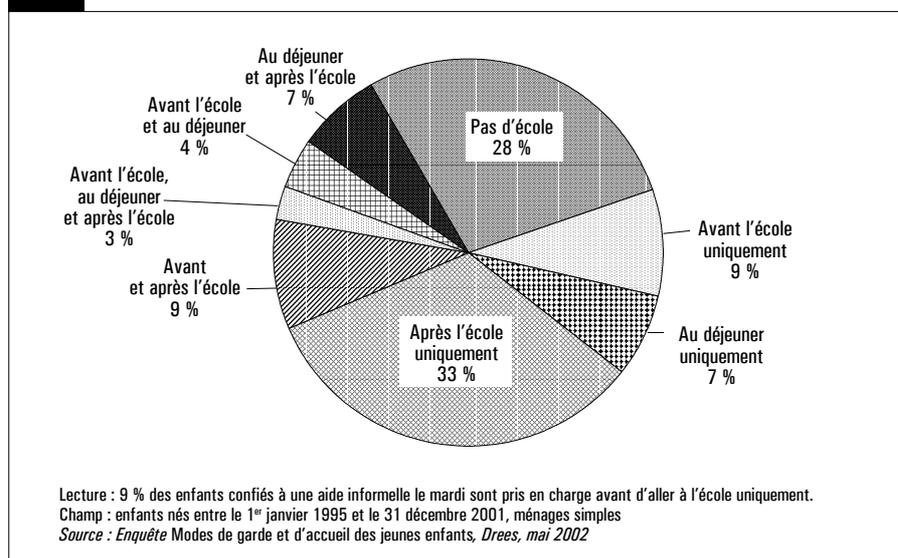
Le mercredi, les 27 % d'enfants de moins de 7 ans dont les familles recourent à une aide sont pris en charge pendant une durée plus longue et en général moins morcelée. Ces enfants sont en effet gardés pendant 6 heures et demi en moyenne, cette durée étant comprise entre 2h45 et 9h30 pour la moitié d'entre eux. Ils sont quasiment tous confiés aux

mêmes heures, soit en début, soit en milieu de matinée. De ce fait, les taux de recours à une aide informelle entre 8h30 et 18 heures restent pendant la journée de mercredi compris entre 6 et 9 % quelle que soit l'heure (graphique 5).

Moins d'un enfant sur cinq est accueilli au cours du week-end. Pour ces enfants, les durées de prise en charge sont très dispersées, elles avoisinent 9h10 en moyenne la moitié des enfants étant accueilli plus de 5h45. Les heures durant

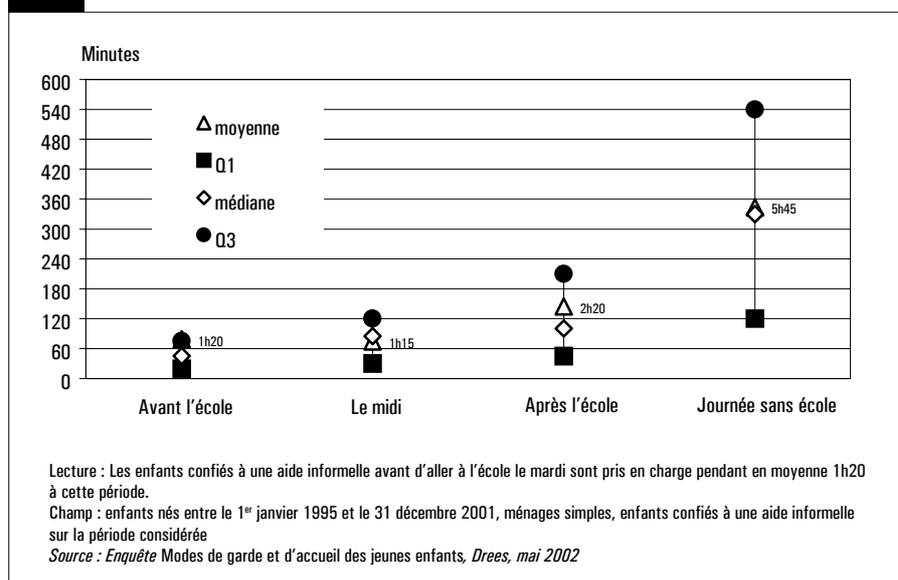
G.03

complémentarité entre aide informelle et scolarité, le mardi



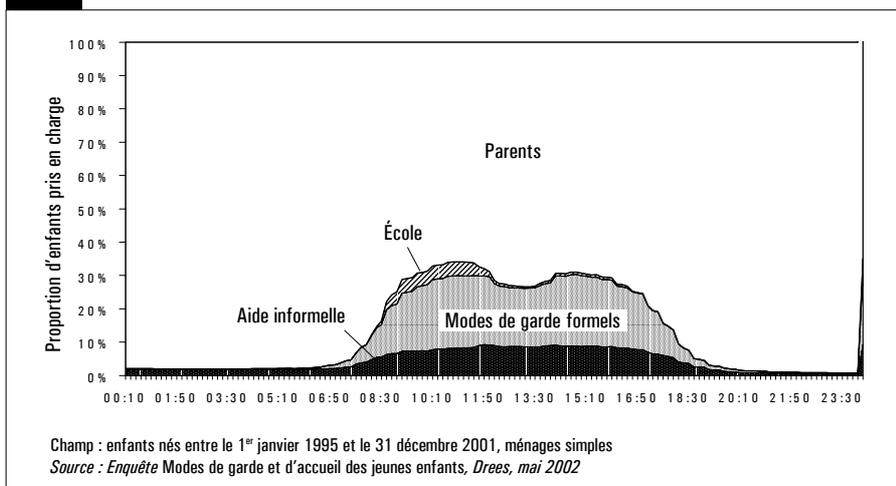
G.04

durée de prise en charge des enfants le mardi avant l'école, le midi ou après l'école



G.05

l'accueil des enfants le mercredi par tranche horaire



lesquelles les enfants sont confiés sont également très variables. Globalement, le taux de recours à une aide informelle, considéré par tranches horaires de 10 minutes, ne dépasse pas 4 % le samedi et 2 % le dimanche (graphique 6).

Le travail de la mère en soirée, de nuit ou le week-end, explique largement le recours à l'aide informelle

Les proximités familiales constituent bien sûr la première condition nécessaire d'un recours à l'aide informelle, celle-ci étant de fait essentiellement assurée par les membres de la famille comme cela a été indiqué plus haut. 92 % des enfants dont les familles recourent exclusivement à une aide informelle (tableau 4) ont au moins un membre de leur famille qui réside à moins de 30 minutes de trajet de leur domicile, de même que 84 % de ceux qui utilisent à la fois les gardes formelles et informelles.

Les besoins en modes de garde des parents dépendent toutefois essentiellement de leur situation professionnelle. Lorsque les parents vivent en couple, les pères de près de neuf enfant sur dix travaillent et c'est le cas d'environ la moitié des mères. Le positionnement sur le marché du travail de ces dernières conditionne donc la nécessité de recourir à un mode de garde pour les jeunes enfants.

De fait, les enfants qui ne sont confiés à aucun mode de garde en semaine ont quasiment tous une mère inactive, au chômage, en congé parental ou autre (tableau 4). Le plus souvent, elle a peu ou pas de diplômes et les revenus de la famille sont alors peu élevés, voire très faibles. Il s'agit aussi plus souvent de très jeunes enfants qui ont des frères et sœurs dans la même tranche d'âge. En dehors des congés liés à la naissance⁵, les parents peuvent en effet bénéficier d'une allocation forfaitaire, l'Allocation parentale d'éducation⁶ (APE), à partir du deuxième enfant et jusqu'à ses trois ans, s'ils réduisent ou interrompent leur activité.

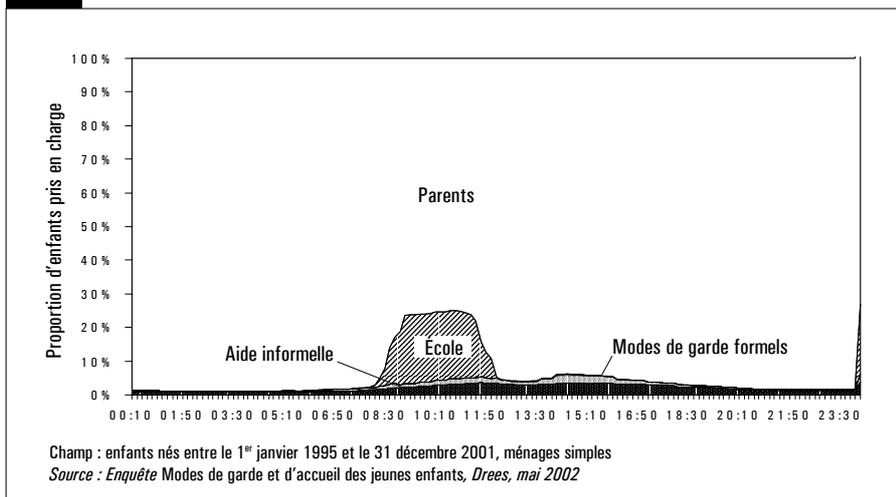
5. Congés maternité et paternité.

6. Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004, l'APE est remplacé par le « complément libre choix d'activité » de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et est ouverte pour six mois au premier enfant.

6

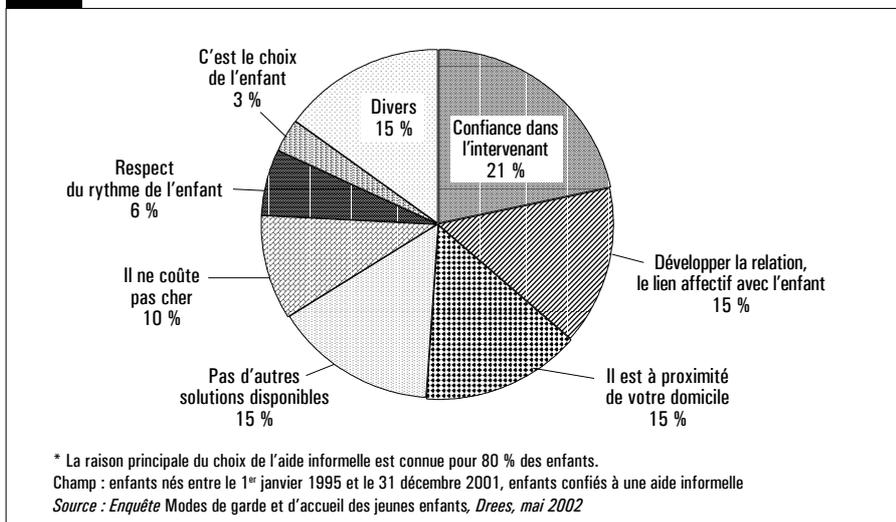
G.06

l'accueil des enfants le samedi par tranche horaire



G.07

raison principale* au choix de l'aide informelle



À l'inverse, les enfants dont les familles recourent à un mode de garde, formel ou informel, ont pour la plupart une mère qui travaille. Le fait que celle-ci travaille régulièrement en soirée (plus de deux heures consécutives entre 18h et minuit), de nuit (plus de deux heures consécutives entre minuit et 6 heures du matin) ou le week-end influe cependant sur l'organisation retenue. Un quart des enfants confiés à un aidant informel exclusivement ou en complément d'une garde formelle ont en effet une mère active dont les horaires de travail sont atypiques, contre 15 % des enfants qui sont seulement pris en charge par des modes de garde formels.

L'aide informelle est plutôt sollicitée de manière exclusive par des mères actives mais peu diplômées, dont les revenus sont plutôt intermédiaires. L'aide des grands-parents est notamment plus importante à l'égard des enfants de famille « en situation de mobilité sociale », les grand-mères aidant ainsi leurs filles « à se réaliser » professionnellement (Attias-Donfut et Ségalen, 1998). Le recours aux grands-parents est en outre plus fréquent dans les zones rurales car dans les grandes agglomérations, la famille réside moins souvent à proximité et les structures collectives sont plus nombreuses. Les enfants dont les familles s'appuient sur des gardes informelles ont aussi plus rarement des frères et sœurs du même âge. L'organisation de la prise en charge de plusieurs jeunes enfants est en effet plus lourde et peut donc être plus difficile à gérer par un membre de la famille ou de l'entourage. Effectivement, dans l'enquête auprès de trois générations conduite en 1994 et réalisée sous la direction de Claudine Attias-Donfut, 73 % des grands-mères qui pratiquent une garde hebdomadaire ne gardent qu'un seul enfant⁷.

Pour les mêmes raisons, les enfants dont les familles ont à la fois recours à des modes de garde formels et informels ont aussi plus rarement des frères et sœurs de moins de 7 ans. Ils ont d'ailleurs plus souvent entre 5 et 7 ans. Leur mère a en outre plus fréquemment un diplôme supérieur au bac donnant lieu à des revenus élevés. Les solidarités familiales

sont par ailleurs plus souvent mobilisées en complément de modes de garde formels dans les foyers où le père exerce une profession indépendante ou lorsque la mère vit seule. La garde des jeunes enfants étant le plus souvent donnée à la mère en cas de séparation, les grands-parents maternels mettent en place des solidarités plus développées envers leur fille et participent encore davantage à la prise en charge des petits-enfants⁸.

Les motivations exprimées par les parents sont à la fois d'ordre affectif et monétaire

Les préférences des parents et leurs convictions en matière éducative jouent enfin évidemment un rôle majeur dans la décision de confier leur enfant à une aide informelle.

Lorsqu'on demande aux parents pourquoi ils ont choisi ce mode d'ac-

T 04a influence des variables socio-économiques sur le recours à l'aide informelle

	en %				
	Aucun mode de garde	Modes de garde formels exclusivement	Modes de garde informels exclusivement	Modes de garde formels et informels	Ensemble
Horaires de travail de la mère					
Typiques et temps plein	4	31	20	31	21
Typiques et temps partiel	5	23	15	23	16
Atypiques	6	15	25	25	15
Ne travaille pas	85	32	39	21	48
Total	100	100	100	100	100
Diplôme de la mère					
Aucun	34	11	25	11	20
CAP, BEP	33	18	30	25	26
BAC	16	20	18	18	18
BAC + 2	8	15	11	15	12
Supérieur à BAC + 2	10	36	15	31	24
Total	100	100	100	100	100
Statut de la personne de référence					
L'enfant ne vit pas avec son père	9	8	10	11	9
Indépendant ou aidant un membre de sa famille	8	9	11	15	10
Fonctionnaire	11	17	11	13	14
Autre salarié	57	57	61	56	58
Sans emploi	14	8	6	5	9
Total	100	100	100	100	100
Revenus par unité de consommation (quintiles de niveau de vie)					
Q1	37	11	20	9	20
Q2	30	12	23	16	20
Q3	17	21	23	23	20
Q4	10	25	22	26	20
Q5	6	32	12	26	20
Total	100	100	100	100	100
Âge de l'enfant					
1-3 ans	51	45	40	30	44
4-7 ans	49	55	60	70	56
Total	100	100	100	100	100
Nombre de frères et sœurs de moins de 7 ans résidant dans le logement					
Aucun	33	47	49	57	45
Au moins un	67	53	51	43	55
Total	100	100	100	100	100
Taille d'unité urbaine du lieu de résidence					
Communes rurales	22	24	29	27	25
De 10 000 à 200 000 habitants	37	33	37	33	35
Plus de 200 000 habitants	41	43	34	40	41
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 85 % des enfants qui ne sont confiés à aucun mode de garde, formel ou informel, ont une mère qui ne travaille pas, alors que 48 % de l'ensemble des enfants de 0 à 7 ans sont dans ce cas.
 Champ : enfants nés entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001
 Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002

7. Opus cité p. 8 de cet article : ATTIAS-DONFUT C. et SÉGALEN M., 2001.

8. Ibidem.

T
04b

influence des variables socio-économiques sur le recours à l'aide informelle

	Aucun mode de garde	Modes de garde formels exclusivement	Modes de garde informels exclusivement	Modes de garde formels et informels
Proximités familiales				
Les grands-parents maternels et paternels	n.s.	.***	+***	+***
les grands-parents maternels mais pas paternels	.***	.***	+***	+***
les grands-parents paternels mais pas maternels	n.s.	.***	+***	+***
d'autres membres de la famille exclusivement	+**	.***	+***	n.s.
aucun membre de la famille	ref.	ref.	ref.	ref.
Horaires de travail de la mère				
Typiques et temps plein	.***	+***	+***	+***
Typiques et temps partiel	.***	+***	+**	+***
Atypiques	.***	+***	+***	+***
Ne travaille pas	ref.	ref.	ref.	ref.
Diplôme de la mère				
Aucun	ref.	ref.	ref.	ref.
CAP, BEP	n.s.	+**	.***	+*
BAC	.***	+***	.***	+*
BAC + 2	.***	+***	.***	+***
Supérieur à BAC + 2	.***	+***	.***	+***
Statut de la personne de référence				
L'enfant ne vit pas avec son père	.***	n.s.	n.s.	+***
Indépendant ou aidant un membre de sa famille	n.s.	*	n.s.	+***
Fonctionnaire	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Autre salarié	ref.	ref.	ref.	ref.
Sans emploi	n.s.	+**	n.s.	*
Revenus par unité de consommation (quintiles de niveau de vie)				
Q1	+***	.***	n.s.	.***
Q2	+***	.***	n.s.	n.s.
Q3	ref.	ref.	ref.	ref.
Q4	.**	n.s.	n.s.	n.s.
Q5	.***	+***	n.s.	n.s.
Âge de l'enfant				
1 an	ref.	ref.	ref.	ref.
2 ans	.***	+**	.***	+**
3 ans	.**	+***	.**	n.s.
4 ans	n.s.	n.s.	n.s.	+**
5 ans	.***	n.s.	n.s.	+***
6 ans	.***	+**	*	+***
7 ans	.***	n.s.	n.s.	+***
Nombre de frères et sœurs de moins de 7 ans résidant dans le logement				
Aucun	ref.	ref.	ref.	ref.
Au moins un	n.s.	+**	n.s.	.***
Taille d'unité urbaine du lieu de résidence				
Communes rurales	*	n.s.	n.s.	n.s.
Moins de 10 000 habitants	ref.	ref.	ref.	ref.
10 000 à 50 000 habitants	.**	n.s.	n.s.	n.s.
50 000 à 200 000 habitants	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
200 000 à 2 000 000 d'habitants	.**	n.s.	n.s.	n.s.
Paris	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Seuil de significativité : *** 1 %, ** 5 %, * 10 %, n.s. non significatif ; + : accroît significativement la probabilité, - : diminue significativement la probabilité. Lecture : 85% des enfants qui ne sont confiés à aucun mode de garde, formel ou informel, ont une mère qui ne travaille pas, alors que 48% de l'ensemble des enfants de 0 à 7 ans sont dans ce cas. Champ : enfants nés entre le 1 ^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2001 Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, mai 2002				

cueil, ils l'expliquent ainsi pour la plupart par des raisons d'ordre affectif. 21 % répondent que c'est parce qu'ils ont confiance dans l'intervenant et 15% que cela permet de développer sa relation avec l'enfant (graphique 7). De leur côté, les grands-parents déclarent d'ailleurs également ne pas vivre la garde de leur petits-enfants comme une contrainte, même

si leur investissement est parfois coûteux en temps et en organisation⁹. Viennent ensuite des explications davantage liées aux contraintes des parents eux-mêmes. 15 % des enfants confiés à une aide informelle l'étant simplement parce que celle-ci est à proximité du domicile. Pour 15 % des enfants, il semble par ailleurs qu'il n'y ait pas eu d'autres solutions.

9. Ibidem.

Bibliographie

- ATTIAS-DONFUT C., SEGALEN M. : « Grands-parents : la famille à travers les générations », Odile Jacob, 1998.
- ATTIAS-DONFUT C., SEGALEN M. : « Le siècle des grands-parents : une génération phare, ici et ailleurs », éditions Autrement, 2001.
- CASSAN F., MAZUY M., TOULEMON L. : « Douze millions et demi de grands-parents », Insee, Insee Première, n° 776., 2001.
- CRENNER E. : « Famille, je vous aide », Insee, Insee Première, n° 631, 1999.
- DANIEL A., RUAULT M. : « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en mai 2002 », Drees, Études et résultats, n° 235, 2003.
- FAGNANI J., LETABLIER M.-T. : « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent », CNAF, Recherches et Prévisions, n° 72, 2003.
- GISSOT C. : « Les personnes âgées apportent aujourd'hui une aide non négligeable à leurs descendants », Cerc, Notes et graphiques, n° 18, 1992.
- GUILLOT O. : « Une analyse du recours aux services de garde d'enfants », INSEE, Économie et Statistique, n° 352-353, 2002.
- SÉGALEN M. : « Sociologie de la famille », cinquième édition, Armand Colin, 2000.

L'absence de véritable choix paraît cependant peser davantage dans les modes de garde formels, un tiers des enfants pris en charge dans ce cadre l'étant en effet parce qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Le recours aux modes de garde formels n'est cependant pas contraint pour tous les enfants : pour 26 % d'entre eux, les parents estiment que ces modes d'accueil leur permettent de s'épanouir, d'être en contact avec d'autres enfants de leur âge ou indiquent que les enfants les ont eux-mêmes choisis alors que ces motivations sont rarement évoquées dans le cas d'un recours à une aide informelle.

Le faible coût de l'aide informelle est par ailleurs cité par les parents d'un dixième des enfants et ce motif dépend peu de la fréquence de la prise en charge. *A contrario*, s'agissant des modes de garde formels, cette raison n'est donnée que pour 2 % des enfants. Ainsi, même si les revenus n'exercent pas d'influence directe significative sur le recours à l'aide informelle, les parents justifient cependant près de cinq fois plus souvent le choix de ce type d'accueil par des raisons monétaires. ●